



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 28 septembre 2020 (18h30)
Salle Montgolfier - Hôtel de Ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	30
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	22/09/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Cyrielle BAYON

Etaient présents : Edith MANTELIN, Assia BAÏBEN-MEZGUELIDI, Antoine MARTINEZ, Antoinette SCHERER, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, Cyrielle BAYON, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Jérémy FRAYSSE, Juanita GARDIER, Frédéric GONDRAND, Gracinda HERNANDEZ, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Laura MARTINS PEIXOTO, Catherine MICHALON, Jamal NAJI, Eric PLAGNAT, Simon PLENET, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Aurélien HERRERO (pouvoir à Simon PLENET), Catherine MOINE (pouvoir à Catherine MICHALON), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

CM-2020-182 - FINANCES COMMUNALES - FINANCES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) - CREDITS DE PAIEMENT (CP) - ADAPTATION DES AP/CP EN COURS - AP 2020/02 "ASCENSEUR URBAIN"

Rapporteur : Monsieur François CHAUVIN

Par délibération CM-2020-16 en date du 27 janvier 2020 le Conseil Municipal a ouvert une autorisation de programme (AP), en application des articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivité Territoriales, pour l'opération "Ascenseur urbain" (AP n°2020/02).

Il convient, au stade du vote du Budget Supplémentaire 2020, d'adapter cette autorisation de programme pour réviser sur les exercices 2020 et suivants la répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 21 septembre 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

Par 26 voix votant pour

Et par 7 voix s'abstenant :

Claudie COSTE, Nadège COUZON, Sophal LIM, Jamal NAJI, Pascal PAILHA, Eric PLAGNAT, Marc-Antoine QUENETTE

DECIDE de modifier la répartition des crédits de paiements (CP) pour les exercices 2020 et suivants, selon les indications figurant dans le tableau ci-dessous ("situation modifiée").

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP)

	Situation actuelle (*)	Situation modifiée
Budget Principal	4 020 000,00 €	4 020 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

	Situation actuelle (*)	Situation modifiée
CP exercice 2020	200 000,00 €	74 000,00 €
CP exercice 2021	1 170 000,00 €	455 000,00 €
CP exercice 2022	1 940 000,00 €	427 000,00 €
CP exercice 2023 & suivants	710 000,00 €	3 064 000,00 €
Total	4 020 000,00 €	4 020 000,00 €

(*) selon délibération CM-2020-16 du 27 janvier 2020

AUTORISE d'une manière générale Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 05/10/20
 Affiché le : 05/10/20
 Transmis en sous-préfecture le : 05/10/20
 Identifiant télétransmission :

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE
05 OCT. 2020

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET

